

**COMPTE RENDU
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DE LA FNEP
DU SAMEDI 6 JUIN 2015**

Etaient présent(e)s :

- Mesdames Céline Conte, Catherine Exer, Frédérique Levrier-Willem, Christine Malherbe, Olivia Marchal, Marie-Salomé Mogenet, Monique Raedecker, Françoise Sornas-Mousseux, Hilary Walker.
- Messieurs Alexandre Agromayor, Paul Andréo, Jonathan Azoulay, Pierre Beaulier, Bernard Bergeret, Jean-Luc Collet, Emanuele Di Salvo, Arnaud Dreyfuss, Denis Dumont, Eric Dupressoire, Joël Houssay, Jean-Pierre Jousse, Michel Kubler, Patrice-Michel Langlumé, Adrien Lanté, Alain Léon, Lionel Léturgie, Jean-Christian Lointier, Alfred Mahdavy, Alexandre Martini, Thierry Mélac, Jean-Robert Mouillet, Jean-Marie Patier, Bernard Pinat, Hervé Poulet, Michel Robic, Patrick Roux.

Etaient représenté(e)s :

- Mesdames Sophie Bellot, Fayrouz Ben Aïcha, Annie Bertocchi, Jocelyne Bolot, Catherine Cardon, Annick Charon, Jocelyne Chelin, Françoise Comte, Christine Cussac, Ghislaine Daurel-Heydenreich, Sabine de Villoutreys, Diane Dorlean, Chris Dornbusch, Isabelle Dutel, Martine Fénestraz, Anne-Marie Flory-Saez, Gaëtane Gambier-Thurot, Nathalie Grassaud, Valérie Gille, Adrienne Jablanczy, Patricia Lasserre, Kris Lebègue, Michèle Lennen, Andrée Mannoni, Estelle Morillon, Véronique Payot-Rose, Florence Raveau, Rosana Sansano, Caroline Tisserand, Nicole Vautrain, Danièle Viguier-Duvivier ;
- Messieurs Daniel Ach, Serge Alhadeff, Edouard Amara, Stéphane André, Claude Audouard, Bernard-Michel Autet, Christian Bagnaud, Hervé Belmontet, Marc Bévillard, Pierre Bouvier, Michel Boyancé, Marc Bozzetto, Jean Canétos, Henri Carvalho, Jean-Luc Codaccioni, David Coué, Patrick de Bouter, Yoann Dedion, Jean-Michel Delaplagne, Jean-Marc Epelbaum, Thierry Faba, Robert Férida, Patrick Féval, Philippe Fort, Freddy Garcia, Olivier Gautier, Philippe Grassaud, Ali Hannas, Benjamin Jarry, Gérard Hermant, Didier Jourdan, Stéphane Lebrati, Paul-Jacques Lehmann, Dominique Luccantoni, José Mello, Jacques Nègre, Henri Neyrand, Bruno Nicolas, Stéphane Niel, Thierry Ober, François-Patrice Pecnard, André Ratio, Daniel Rivet, Pierre Roca, Bernard Sallustro, Pierre Schorter, Jean-Paul Tahmazian, Pierre Tarabbia, Yohan Taxil, François Trollet.

Etaient invité(e)s :

- Madame Brigitte Etévé et Monsieur Robert Baquiast

Syndicat Professionnel immatriculé à la Mairie de Paris sous le numéro 20819

FNEP — 9, rue de Turbigo — 75001 PARIS

Tél. : 01.40.23.03.36 - Fax : 01.84.79.03.00 - Site Internet : www.fnep.net



La séance est ouverte à 11h00.

Le Président remercie vivement Jonathan Azoulay qui a mis à la disposition de la FNEP les locaux de l'EIML.

Il constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut donc délibérer.

1) RAPPORT MORAL DU SECRETAIRE GENERAL, STEPHANE LEBRATI

En l'absence du Secrétaire général, le Président résume les actions engagées par la Fédération :

- Recours devant le Conseil Constitutionnel contre la loi du 5 mars 2014 privant les écoles privées des fonds issus de la taxe d'apprentissage ;
- Recours devant le Conseil d'Etat contre le projet de suppression des concours d'entrée en institut de formation en masso-kinésithérapie et donc disparition des écoles privées préparant à ces concours.
La Fédération a créé un groupe de travail pour prendre en charge les contacts, interventions et rendez-vous avec les pouvoirs publics : la Commission des Relations Institutionnelles.
- La Fédération a représenté l'enseignement privé au sein des confédérations UNAPL et CGPME, ce qui a permis de sensibiliser ces organisations aux problèmes rencontrés par notre secteur. La Fédération a représenté la CGPME au Conseil National de l'Evaluation Scolaire et à la section thématique de la Commission des Services.
- Les représentants de la Fédération ont participé aux réunions de la Caisse de retraite B2V-CIRESA (ex CANAREP) et de la Caisse de prévoyance UNIP ainsi qu'aux réunions du Conseil d'administration de l'OPCAPL – Actalians et de la SPP de l'enseignement privé de cet organisme pour assurer une prise en charge efficace des formations de nos personnels.
- De même, la Fédération a activement contribué au fonctionnement du FIF-PL, en charge de la formation des travailleurs indépendants.
- Les instances de la Fédération se sont réunies régulièrement : les Commissions pour renouveler leurs représentants au Conseil fédéral, le Conseil fédéral pour prendre les décisions nécessaires et pour procéder au renouvellement du Bureau ainsi composé :
 - Président : Patrick Roux
 - Vice-président : Jean-Pierre Jousse
 - Vice-président : Lionel Léturgie
 - Secrétaire général : Stéphane Lebrati

- Trésorier : Alexandre Martini
- Vice-président délégué à la Communication : Michel Robic
- Membre qualifié : Patrice-Michel Langlumé
- Membre qualifié : Marie-Salomé Mogenet
- Membre qualifié : Jean-Marie Patier

2) RAPPORT DU TRESORIER, ALEXANDRE MARTINI

Les comptes sont présentés par le Trésorier. Après explications, l'Assemblée décide d'approuver les comptes et de donner quitus au Trésorier.

Il est proposé, conformément à la loi, la désignation d'un Commissaire aux comptes. Le Cabinet ADD EQUATION est désigné comme Commissaire aux comptes titulaire et Julien Teyssendie comme suppléant et réalisera une mission exceptionnelle pour la régularisation des comptes 2011/2012/2013, ce qui est accepté à l'unanimité.

Le barème des cotisations est examiné et approuvé à l'unanimité.

3) INTERVENTION DE LIONEL LETURGIE, PRESIDENT DE LA COMMISSION SOCIALE, EN CHARGE DE LA NEGOCIATION COLLECTIVE

- Caractéristique fondamentale de la négociation collective depuis 3 ans : c'est le législateur, parfois dans le prolongement de l'ANI, qui dicte notre calendrier et notre programme de travail.
Derniers dossiers très lourds qu'il a fallu prendre à bras le corps : l'accord dérogatoire sur le temps partiel et actuellement la protection santé pour les salariés de la branche.
A venir : l'accord sur le contrat de génération (rappel : faute d'un accord national auquel pourrait se référer les écoles, les 50 salariés et plus sont désormais sous la menace d'une pénalité URSSAF de 1 % de la masse salariale.
- Un commentaire est apporté sur l'accord national relatif au temps partiel dans notre branche : cette négociation nous plaçait d'entrée de jeu dans un rapport de force très inégal. En effet, compte tenu d'un texte légal inapplicable pour notre profession, il était vital que notre branche obtienne un accord adapté et le soumette à l'extension. S'agissant en effet d'un accord dérogatoire à la loi, l'extension était obligatoire pour qu'il soit applicable.
Sans revenir sur la chronologie et les difficultés de la négociation elle-même, chacun peut aujourd'hui se féliciter d'avoir un texte qui – bien que devant respecter des contraintes imposées par la loi elle-même – est en phase avec les modes d'organisation et de gestion de nos Écoles, et très au-delà de ce que les négociateurs pouvaient espérer au départ compte tenu de la position de certains syndicats.
On notera enfin que l'accord signé le 23 juin 2014 et déposé aussitôt au Ministère du travail, n'a été étendu qu'en novembre dernier !



- Pour la mise en place de la mutuelle santé dans la branche, les partenaires sociaux ont retenu un actuaire-conseil après auditions de plusieurs candidats.
Cet accord implique deux étapes :
 - un appel d'offre public devant respecter un cahier des charges légal très strict et qui devra permettre de retenir un ou deux organismes objet(s) de la « recommandation » prévue par la loi : échéance début juillet 2015 ;
 - la négociation proprement dite avec les partenaires sociaux sur les « paniers » à retenir et la contribution respective de l'entreprise et du salarié. L'accord devra être étendu pour le 1er janvier 2016.
- Un bref rappel est fait sur les avenants négociés et signés depuis la dernière AG et qui ont été détaillés dans les différentes « Lettres » de la Fédération.
- La Commission paritaire nationale d'interprétation et de conciliation (ou CPNIC) est l'objet d'un commentaire rappelant son rôle et la procédure mise en œuvre. Des recommandations sont apportées à cet égard.
- Enfin sont évoqués les projets de la négociation à venir.

4) PERSPECTIVES D'ACTIONS POUR LE MANDAT 2015/2017 PRESENTÉES PAR LE PRÉSIDENT, PATRICK ROUX

- **continuer** les contentieux en cours ;
- **élargir notre représentativité**, en accueillant de nouveaux partenaires et en recherchant des adhérents ;
- **informer** nos membres en améliorant la diffusion de la Lettre de la Fédération et en organisant des réunions de formation, à Paris comme en Province ;
- **influencer** les pouvoirs publics et politiques actuels et futurs, en organisant un colloque international à l'automne 2016 sur la place de l'enseignement privé indépendant dans d'autres pays d'Europe, pour montrer que d'autres voies existent que celles empruntées par la France.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 13h30.



Le Président
Patrick Roux



Le Vice-président
Jean-Pierre Jousse